

## CONVENTION DE STAGE

### SOCIETE AL-MOHANDIS

Téléphone : (+235) 68 46 48 44

Représenté par le Directeur Général, M. Dja-afar ADOUM DJIME

D'une part,

ET

Entre M. **Désiré KAGONBE**, né le 02/04/1995, demeurant à N'Djamena au 9<sup>e</sup> arrond.  
TOUKRA. Tel : **62 13 58 73/66 42 85 19**

Désignée « stagiaire assistant HSE »  
D'autre part

Il est convenu que :

### Article I. Projet et missions

Le stage encadré par cette présente convention s'inscrit dans un projet professionnel, visant à permettre au stagiaire de se préparer au mieux à l'entrée dans la vie active. Dans ce contexte, le stagiaire sera amené à mettre en pratique les compétences théoriques et pratiques acquises, et aura pour principales missions :

- Tenir la réunion de lancement des travaux ;
- Tenir la réunion hebdomadaire de chantier ;
- Tenir la réunion bilan des travaux ;
- Présenter les risques du site et les mesures de prévention et de protection ;
- Vérifier le port et l'état des EPI ;
- Rappeler les consignes HSE ;
- Communiquer sur les faits marquants ;
- Recueillir des suggestions ;
- Commander les EPI et équipements de protection collective (EPC) ;
- Identifier les matériels et leurs responsables ;
- Enregistrer les quantités livrées de matières et les entrées/sorties de matériel ;
- S'assurer de la conformité des matériels et matières aux exigences définies ;